

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

06 février 2023

L'An deux mille vingt trois, le 20 février,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics
Transfrontaliers s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à
14h30, suivant convocation légale du 06 février 2023.

Nombre de délégués présents ou représentés : 7

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 04/23 – Conventions de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation des lignes de transports publics routiers de voyageurs Transalis reliant le canton de Genève et le département de Haute-Savoie avenant 16 au lot 1 (lignes T71, T72, T73) et avenant 13 au lot 2 (ligne T74)

Monsieur le Président rappelle que la pandémie COVID-19 a fortement impacté l'offre de transport des lignes Transalis et ainsi la fréquentation de ces lignes en 2020 : ajustement de l'offre en fonction des restrictions sanitaires et de la demande effective (télétravail obligatoirement/recommandé, confinements, etc.). L'offre n'a plus été modifiée en 2021 mais la perte de fréquentation à bord des lignes Transalis durant l'année 2020 a perduré en 2021, dernière année du contrat.

En ce qui concerne l'année 2020 les ajustements d'offre, les économies de charge et les pertes de recettes ont été gérés par des accords transactionnels et des avenants (notamment l'avenant 13 pour le lot 1 et l'avenant 12 pour le lot 2, par délibération n°18/21).

En ce qui concerne l'année 2021, des pertes de recettes ont perduré au vu de la perte de fréquentation : tout comme pour l'exercice 2020, un bilan a été réalisé au vu des recettes réellement encaissées comparé à la moyenne annuelle des recettes encaissées sur les années 2016 à 2019 (du début du contrat à la dernière année avant le Covid).

En conséquence, il en résulte que la perte de recettes liée au Covid-19 s'élève pour l'année 2021 à - 1 133 315 € HT (-906 755 € HT en 2020) pour le lot 1 et -65 664 € HT (-50 376 € HT en 2020) pour le lot 2, soit un montant total des pertes est de 1 198 979 € HT (957 131€ HT en 2020).

Dans le cadre de cette pandémie, ni l'Autorité Organisatrice, ni l'opérateur ne peuvent être tenus pour responsables et considérant que tout contrat de délégation de service public comporte un risque commercial pour l'opérateur, la perte de recettes doit être partagée à parité entre le GLCT et l'opérateur. Monsieur le Président indique que ce montant sera pris en

compte à parts égales avec Transdev. Le reste à charge pour le GLCT s'élevé ainsi à 656 664 € (453 378 € en 2020) pour le lot 1 et 32 832 € (25 188 € en 2020) pour le lot 2.

La répartition financière entre les lignes et pour chaque lot se décompose de la façon suivante :

- Lot 1 :

1. Ligne T71 :

Montant des pertes T71	Part GLCT 50%	Part Thonon Agglo 63,70 %	Part Canton de Genève 36,30%
542 893 € HT	271 447 € HT	172 912 € HT	98 535 € HT

2. Ligne T72 :

Montant des pertes T72	Part GLCT 50%	Part Région Auvergne- Rhône-Alpes 75,40 %	Part Canton de Genève 24,60%
590 422 € HT	295 211 € HT	222 589 € HT	72 622 € HT

- Lot 2 (ligne T74) :

Montant des pertes T72	Part GLCT 50%	Part Région Auvergne- Rhône-Alpes 71,30 %	Part Canton de Genève 28,70%
65 664 € HT	32 832 € HT	23 409 € HT	9 423€ HT

APPROUVE les termes des avenants n°16 pour le lot 1 et n°13 pour le lot 2, concernant les pertes d'exploitations liées au Covid-19 pour l'année 2021.

APPROUVE la prise en charge à hauteur de 50 % par chacun des parties, GLCT et Transdev.

AUTORISE le Président à signer les avenants respectifs du lot 1 et du lot 2 des conventions de délégation de service public.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 20 février 2023

Le Président
Patrice DUNAND

